

Sélection d'article sur la politique suisse

Dossier

Dossier: Aides financières ciblée face à la hausse des prix de l'énergie

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Dossier: Aides financières ciblée face à la hausse des prix de l'énergie, 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 20.04.2024.

Sommaire

Aide ciblée pour soutenir les ménages à revenus modestes face à la hausse des prix de l'énergie (Mo. 22.3782)	1
Aide ciblée pour soutenir les ménages à revenus modestes face à la hausse des prix de l'énergie (Mo. 22.3805)	1
Prix de l'énergie. Pour une allocation énergie annuelle afin de réduire la pression financière sur les ménages les plus vulnérables (Mo. 22.3571)	1
Hausse des prix de l'énergie - Pas de nécessité de prendre des mesures selon le Conseil fédéral	2

Abréviations

Aide ciblée pour soutenir les ménages à revenus modestes face à la hausse des prix de l'énergie (Mo. 22.3782)

Politique énergétique

MOTION
DATE: 21.09.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Pour compenser la **hausse des prix de l'énergie pour les ménages à faibles revenus**, la députée verte Franziska Ryser (verts, SG) propose des «allocations énergies» ciblées. Ces **aides financières temporaires** devraient permettre de compenser le probablement doublement des prix de l'énergie à l'horizon 2023.

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. D'abord, il a reconnu que la reprise économique mondiale et la guerre en Ukraine avaient renforcé l'instabilité sur le marché de l'énergie et qu'une inflation supérieure à 2.5 pour cent devait être envisagée à moyen-terme. En revanche, il a jugé que la forte volatilité des prix empêchait une intervention fédérale urgente. Dans cette optique, il a précisé que les mesures sociales cantonales et communales sont, pour le moment, en mesure d'encaisser le choc de ce renchérissement pour les ménages à faibles revenus.

La **motion** a été **rejetée** par la chambre du peuple par 127 voix contre 67 et une abstention. L'argumentaire de la députée saint-galloise n'a convaincu que les groupes écologiste (29 voix) et socialiste (38 voix). Une motion identique 22.3805 a également été rejetée par la chambre des cantons.¹

Aide ciblée pour soutenir les ménages à revenus modestes face à la hausse des prix de l'énergie (Mo. 22.3805)

Politique énergétique

MOTION
DATE: 26.09.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Pour compenser la **hausse des prix de l'énergie pour les ménages à faibles revenus**, la sénatrice verte Maya Graf (verts, BL) propose des «allocations énergies» ciblées. Ces **aides financières temporaires** devraient permettre de compenser le probablement doublement des prix de l'énergie à l'horizon 2023.

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. D'abord, il a reconnu que la reprise économique mondiale et la guerre en Ukraine avaient renforcé l'instabilité sur le marché de l'énergie et qu'une inflation supérieure à 2.5 pour cent devait être envisagée à moyen-terme. En revanche, il a jugé que la forte volatilité des prix empêchait une intervention fédérale urgente. Dans cette optique, il a précisé que les mesures sociales cantonales et communales sont, pour le moment, en mesure d'encaisser le choc de ce renchérissement pour les ménages à faibles revenus.

La **motion** a été **rejetée** par la chambre des cantons par 26 voix contre 15 et deux abstentions. Une motion identique 22.3782 a également été rejetée par la chambre du peuple.²

Prix de l'énergie. Pour une allocation énergie annuelle afin de réduire la pression financière sur les ménages les plus vulnérables (Mo. 22.3571)

Politique énergétique

MOTION
DATE: 26.09.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Depuis 2021, la hausse des prix de l'énergie grève les budgets des ménages helvétiques. Plus particulièrement, les ménages à faibles revenus affectent jusqu'à 8-10 pour cent de leur revenu aux charges liées à l'énergie. Par conséquent, il est nécessaire de **prévoir une allocation énergie**, sur le modèle des primes de l'assurance maladie, **pour les personnes à faibles revenus**. Le sénateur Carlo Sommaruga (ps, GE) propose que la possibilité d'introduire une «allocation énergie» soit ajoutée à l'ordre du jour du groupe interdépartemental sur les conséquences de la hausse des prix de l'énergie. Le Conseil fédéral a préconisé le rejet de la motion. D'après le gouvernement, et selon

les dernières conclusions du groupe de travail interdépartemental, la situation n'est pas urgente. En effet, la forte volatilité induit une trop forte incertitude quant à l'évolution future des prix de l'énergie.

A l'identique de la motion Graf (verts, BL) 22.3805, la **motion** Sommaruga a été **rejetée** par 28 voix contre 10 et cinq abstentions.³

Hausse des prix de l'énergie – Pas de nécessité de prendre des mesures selon le Conseil fédéral

Politique énergétique

À la fin août 2022, les fournisseurs d'électricité helvétiques ont annoncé une forte hausse des tarifs de l'électricité. Selon les cantons, la hausse des tarifs varie de 20 à 50 pour cent. Cette hausse des prix de l'électricité s'explique, en partie, par l'augmentation du coût du transport de l'électricité, mais surtout par la forte volatilité sur le marché de l'électricité et les tensions géopolitiques en Europe, avec notamment la guerre en Ukraine. Plusieurs experts ont indiqué que le prix brut de l'électricité avait été multiplié par seize en une année. Cette forte hausse a fait se dresser les cheveux sur la tête des entreprises et des ménages helvétiques.

D'un côté, les entreprises helvétiques ont relayé longuement leurs craintes dans la presse. Plus précisément, depuis août 2022, les entreprises ont réclamé en vain un plan d'action spécifique du gouvernement pour lutter contre la hausse des prix de l'énergie. Selon les représentant.e.s de l'économie helvétique, la passivité du Conseil fédéral renforce l'incertitude et met en difficulté les entreprises qui ne savent plus sur quelle prise se brancher.

D'un autre côté, la presse a partagé les craintes de la population helvétique face à cette hausse des prix. En parallèle, une inflation à hauteur de plus de 3 pour cent a attisé les débats. Plusieurs interventions parlementaires ont ainsi pris la lumière.

Malgré ces vifs débats, le **Conseil fédéral a finalement décidé**, début novembre 2022, **de ne pas prendre de mesures extraordinaires pour soutenir les entreprises et les ménages face à la hausse des prix de l'électricité**. Pour justifier cette décision, le Conseil fédéral a mis en évidence le fléchissement des prix de l'énergie et la relativement faible inflation helvétique en comparaison européenne. Sur recommandation du groupe de travail en charge de la thématique, le gouvernement a donc éteint l'interrupteur des treize mesures (huit mesures pour les entreprises, cinq mesures pour les ménages) étudiées. Cette décision, et l'argumentaire qui l'accompagnait, n'a convaincu ni les entreprises, ni les ménages helvétiques.⁴

1) BO CN, 2022, p.1588

2) BO CE, 2022, p.917

3) BO CE, 2022, p.917 (2)

4) Communiqué de presse CF du 02.11.2022; Lib, 4.8.22; NZZ, 13.8.22; So-Bli, 14.8.22; AZ, 15.8.22; TA, 20.8.22; So-Bli, 21.8.22; CdT, NZZ, 23.8.22; LT, 24.8.22; TA, 25.8.22; Blick, CdT, 26.8.22; AZ, LT, 27.8.22; So-Bli, SoZ, 28.8.22; CdT, NZZ, 30.8.22; LT, Lib, NZZ, Republik, TA, 31.8.22; AZ, LT, NZZ, TA, WOZ, 1.9.22; CdT, NZZ, TA, 2.9.22; Lib, 3.9.22; SoZ, 4.9.22; CdT, 6.9.22; 24H, AZ, NZZ, 7.9.22; Republik, 8.9.22; NZZ, TA, 10.9.22; Blick, CdT, 12.9.22; LT, TA, 13.9.22; SGT, 20.9.22; NZZ, 21.9.22; CdT, LT, 22.9.22; Blick, Lib, 29.9.22; LT, 4.10.22; NZZ, 6.10.22; Lib, 14.10.22; NZZ, TA, 25.10.22; Blick, 26.10.22; Lib, 27.10.22; NZZ, TA, 3.11.22; Lib, 7.11.22; Blick, LT, 12.11.22